2E. ANNÉE, No. 13. MANITOBA. MERCREDI, 21 AOUT, 1872.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.
Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.
Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.
Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.
ANNONCES A L'ANNÉE.
Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, MERCREDI, 21 AOUT, 1872. Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

FORT GARRY.

DÉPARTEMNT DE MODES ET DE CONFECTION DE TOILETTES.

ON attire respectueusement l'attention des dames sur les avantages qu'elles trouveront dans le département ci-dessus au

Magasin de la Compagnie
DE LA
BAIE D'HUDSON.

du Fort Garry pour se procurer des

ETOFFES DE MODES, TOILETTES, ET VÊTEMENTS POUR LEUR SEXE

Des derniers et meilleurs goûts et aux prix les plus modérés.

Les dames auront l'avantage d'avoir des salles speciales pour choisir les étoffes, vêtements et en faire l'essai.

Toutes commandes recevront l'attention la plus immédiate et seront exécutées avec promptitude et soin.

Fort Garry, Manitoba, 28 mai, 1872.

J.&G. D. McVICAR& CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses
COMBINEES,
Faucheuses simples,
Moulins à battre,
Rateaux,
Charreues,
Herses,
Cultivateurs,
Charrues à casser la terre,
Moulins à Beurre,
Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions
DE
Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

Marchands à Commission

A. G. B. BANNATYNE.

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL,

WINNIPEG.

Constamment en magasin :—

MARCHANDISES SECHES de toute sortes,
HABILLEMENTS FAITS,
DRAPS DE MANUFACTURE
CANADIENNES et ANGLAISES,
CHAUSSURES,
FERRONNERIES et
QUINCAILLERIES,
OUTILS de CHARPENTIERS,
POELES et USTENSILES,
VAISSELLE,
MARCHANDISES de FANTAISIE,
FOURCHES a FOIN et a FUMIER,
PELLES ET BECHES,
GRATTES ET RATEAUX,
EPICERIES DE CHOIX,
VINS ET LIQUEURS,
BIERE ET PORTER en bouteille,
CIGARES,
FARINE ET PROVISIONS,

Ainsi qu'un assortiment général de toutes espèces de marchandises.

FOURRURES ACHETEES ET VENDUS

PROUITS ECHANGES.

Toute marchandise vendue à prix modérés pour argent comptant.

MEUBLES NOUVEAUX.

A l'établissement D'ÉBÉNISTERIE ET DE MENUISERIE,

RUE DE LA POSTE

On y trouvera, à l'ouverture de la navigation, un grand assortiment choisi

DE MEUBLES DE MENAGE IMPORTES

DE TOUTES ESPÈCES,

Venant des meilleures Manufactures.

Travaux de construction entrepris dans toutes les branches de la charpente de la menuiserie, etc.

S'adresser à la résidence de

VICTOR BEAUPRÉ.

Winnipeg, 15 Mai, 1872.—1a.

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.
Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.
Réparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneu. à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualité

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES D'ACTION de cette Corporation seront ouverts aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Quebec, le et après le 1er AOUT, 1872.
Le premier payement de vingt par cent, avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.
Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

Directeurs Provisoires.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
SIR ALEXANDER T. GALT, K.C.M.G., Montreal.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire *pro. tem.*

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL, $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le premier AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.
Le premier versement de DIX par cent. sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exigé pendant la première année.

Directeurs Provisoires.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.
DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
HON. M. A. GIRARD, Manitoba.
A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire *pro. tem.*

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières améliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

LA PREMIERE PROCESSION DU SAINT SACREMENT A JERUSALEM.

Que Dieu soit à jamais béni, il mêle quelques consolations à nos tristesses! Sans doute Jerusalem demeure sous le coup d'une malédiction qui ne lui permet pas plus de mourir qu'elle ne permet à la race juive de disparaitre du milieu des nations; elle est comme un sel qui conserve les deux témoins des mémorables scènes du Calvaire. Mais Jérusalem renferme aussi des enfants qui viennent, comme Madeleine au tombeau, pleurer sur la mort de leur Pere et se rejouir de sa triomphante resurrection. Jérusalem! théâtre permanent du duel entre la mort et la vie dont parle l'Eglise. Rien n'y distrait la pensée de ce spectacle; le monde lui-même n'ose pas y installer les fêtes profanes qui troubleraient le lugubre silence de la ville desolee. Seule, l'Eglise se permet des provocations à la misericorde et à la joie, ce que nous nommerions d'indicibles audaces. Cette année, se prosternant aux pieds du divin Maitre, elle lui a dit: Manifestez-vous donc au monde, humiliez vos ennemis, consolez vos enfants qui sont autour de votre table comme des rejetons de l'olivier. Dieu de l'eucharistie, avancez-vous au milieu du collège virginal de vos prêtres, des dignes fils de votre serviteur d'Assise, des humbles servantes des pauvres et des orphelins. Laissez-nous vous préparer un triomphe qui ne soit pas suivi d'une passion. Et aussitôt arborant ses bannières, élevant l'etendard sacré de la croix, semant les fleurs et non des branches d'olivier sur le passage de Jésus-Christ, elle s'est majestueusement avancée dans Jérusalem. Les musulmans ébahis regardaient un spectacle si nouveau, les juifs essayaient de reconnaitre Celui dont ils ne sentent que trop l'invincible main; les schismatiques contemplaient impassiblement cette exhibition de la vivante Eglise catholique, pendant que le chant solennel de nos hymnes liturgiques disait à tous: Celui que nous portons naquit un jour d'une Vierge sans tache; il vécut quelque temps pour repandre la divine semence de sa parole, et termina par un prodige de sa toute-puissante tendresse les merveilles de sa vie; adorez donc ce grand mystère d'un Dieu caché sous les apparences du pain, et prosternez-vous sur son passage.

Témoins émus de ces choses, nous faisions de faciles rapprochements. La justice et la paix se seraient elles donné le baiser de réconciliation? Peut-on le croire tant que la cime du Calvaire n'est pas entièrement abandonnée par le schisme? C'est l'eucharistie qui passe; c'est une apparition lumineuse du Sauveur à ses amis; c'est l'encouragement adressé aux pêcheurs de Génézareth: *Ego sum, nolite timere*; c'est Jésus-Christ venant redire après dix-neuf cents ans: Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Les fidèles de Jérusalem substitués cette année dans leurs démonstrations religieuses aux fidèles de Rome!

Pendant que, affligés sous le joug de l'impie, vous êtes contraints de faire cesser vos sublimes cantiques, nous, habitants de la cité des ruines, placés entre la persécution d'hier et un avenir inconnu, nous profitons du calme présent pour essayer de faire entendre comme un écho affaibli de vos fêtes. Le monde apprendra ainsi que jusqu'à la fin Notre-Seigneur se manifeste toujours quelque part dans son Eglise. Quand ce n'est pas à Rome, c'est sur la montagne de Sion, ou de Galilée, en attendant le triomphe du Ciel où il se manifestera à tous à la fois dans la gloire. Le dimanche 2 juin 1872 restera donc à jamais une date mémorable pour Jerusalem et pour toute l'Eglise. En ce jour et le lundi suivant le clergé du patriarcat latin de Jérusalem et les religieux franciscains, rivalisant d'empressement, de goût et de piété, échangèrent une sainte visite en compagnie de Notre Seigneur: heureux de manifester et de cimenter aux yeux de tous et sous la bénédiction de la très sainte Eucharistie, une union nécessaire pour procurer la gloire de Dieu, la sanctification des âmes et pour la garde des Lieux Saints.

A. ALBOUY.
chevalier du Saint-Sépulcre.

HEROISME.

On sait, dit le *Figaro*, que la ligne de fer de San Francisco à New York passe sur le territoire de plusieurs tribus indiennes, qui prennent invariablement les locomotives pour des monstres fanatiques, créés par le Manitou pour exterminer les Peau-Rouges. Plusieurs fois déjà les Indiens avaient essayé de faire dérailler des trains; ils étaient conduits par un de leur chefs les plus feroces, un Cherokee nommé Maha et surnommé l'Oiseau-Moqueur.

Toutes leurs tentatives ayant avorté, Maha résulut de changer de manière.

Le 2 de juin, en conséquence, il s'embusqua près des rails, et, avec une adresse extraodinaire, réussit à s'élancer sur le marche-pied du train 67, de San Francisco à New-York; il se glissa le long du convoi jusqu'à la locomotive, tua le chauffeur d'un coup de tomahawk, le mécanicien d'un coup de couteau, les scalpa et s'élança debout sur le tender en brandissant ses scalps et en hurlant un chant de guerre sauvage.

Les aiguilleurs et les cantonniers regardaient passer pleins d'épouvante, ce train lancé avec une vitesse insensée et ce singulier mécanicien. Les voyageurs jetaient des cris terribles, la situation était effroyable, en effet, car ils couraient à une mort absolument certaine.

Enfin, un officier de marine, M. Henry Pierce, se dévoua pour sauver les autres. S'armant d'un couteau poignard, il courut le long du train par le marche pied et sauta sur la machine. Le chef poussa son cri de guerre en brandissant son tomahawk, et un combat corps à corps s'engagea sur les cadavres du chauffeur et du mecanicien.

Tous les voyageurs, penchés aux portières, essayaient de voir avec une anxieté facile à comprendre. Au bout d'une minute, M. Pierce tomba grièvement blessé sous l'Oiseau-Moqueur qui en un clin d'œil le scalpa.

Mais, pendant qu'il agitait la chevelure du vaincu en poussant des cris de triomphe, M. Pierce, vivant encore eut la force de se relever brusquement et lui enfonça son couteau dans la poitrine. Le chef tomba mort sur la voie.

M. Pierce se traina jusqu'à la manivelle, renversa la vapeur et retomba à son four...Le train s'arrêta.

On se précipita au secours du brave officier, mais il était trop tard. Il expira deux heures après

—Le prince Impérial de France, a obtenu de la Reine d'Angleterre, la permission d'entrer à l'école militaire à Woolwich

LE METIS.
MERCREDI, 21 AOUT, 1872.

AVIS.

Nous prions les persônnes qui reçoivent le *Métis* de vouloir bien payer leur souscription soit à Winnipeg, au bureau du journal, soit entre les mains de Monsieur le Curé de la paroisse à la bienveillance duquel nous nous recommandons

Ceux qui n'ont pas payé leur abonnement pour l'année dernière sont priés de le faire sans retard et d'y ajouter les dix chelins stg. pour l'année courante. Ceux qui sont quittes pour l'année dernière sont priés de payer l'année commencée.

Le *Métis* a été fondé à grands frais dans les seuls intérêts des métis; c'est le seul journal qui les défende en tout temps et sans crainte; c'est le seul journal catholique et français de toute cette partie de l'Amérique: voilà assez de titres pour le recommander à notre population. C'est pourquoi, nous comptons que le public voudra bien s'empresser de s'acquitter envers nous au plus tôt.

Le Juge-en-Chef.

C'est mardi de la semaine dernière que nous arrivait notre Juge-en-Chef, l'Honorable M. Morris. Dès le lendemain, mercredi, Son Honneur prêtait le serment d'office qui lui fut administré par Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, à l'Hôtel du Gouvernement. Etaient présents a la cérémonie d'assermentation Sa Grâce Mgr. Taché, Sa Grandeur Mgr. Faraud, le Vénérable Archidiacre McLean, le Rev M. Young, l'Hon. M. Girard, l'Hon. M. Royal, l'Hon. M. Clarke, l'Hon. M. Howard, l'Hon. Donald A. Smith, l'Hon. Dr. O'Donnell, M. McDermot, M. McMicken, M. McTavish, M.P.P., Dr. Schultz, M. P., M. Dubuc, M.P.P., M. Bannatyne, M. Cunningham, M. Ponsonby, le Shérif Armstrong, M. Walker, M. Cornish, M. Thibaudeau, M. St. Louis, M. Brokovski, M. Blanchard, et plusieurs autres dont les noms nous échappent.

L'arrivée du Juge en Chef a été saluée par tous comme l'inauguration d'une nouvelle ère pour l'administration de la justice. On sait combien l'organisation judiciaire a été incomplète jusqu'aujourd'hui. Nous étions même sans juge pendant neuf mois de l'année. Plusieurs ont senti combien il etait difficile d'obtenir justice. Nous sommes heureux de voir que ce triste état de chose va enfin cesser. L'Honorable M. Morris est un homme d'étude, un homme actif et possédant l'esprit d'organisation. Nous avons donc confiance qu'avant longtemps nos tribunaux seront dans un état de fonctionnement complet, et qu'une justice impartiale sera rendue à tous.

Son Honneur doit commencer de suite la révision des listes électorales.

Le Comte de Provencher.

Dimanche dernier, l'Hon. M. Clarke et M. Louis Riel ont eu une rencontre électorale à St. Norbert à 4 heures de l'après-midi. Nous regrettons d'avoir à dire que tout ne s'est pas passé aussi bien qu'à la Pointe de Chênes, le dimanche précédent. M. Clarke s'est emporté contre son adversaire et ne lui a guère ménagé les expressions. M Riel a été calme et très digne. L'assemblée s'est divisée à la voix de ce dernier. 13 seulement se sont rangés du côte de l'Hon. M. Clarke.

Nous regrettons beaucoup de voir le Procureur Général mépriser les conseils et l'opinion quasi unanime de ses amis, et persister à faire une lutte malheureuse à tous égards, quelqu'en soit le résultat.

De son côté, M. Louis Riel, du sentiment de la plupart de ses amis dévoués ici et ailleurs, rentre trop tôt dans la vie publique; mais cette considération de même que les résultats de son élection n'ont pu échapper à son esprit. Il est décidé à sortir de la position terrible que lui font le fanatisme et les mensonges d'un certain parti politique; il espère desarmer l'un et l'autre, et il ne demandera pour cela qu'à être entendu. C'est sur la justice et le bon sens qu'il veut appuyer sa cause. Sans doute, il y a des chances redoutables à courir pour lui et les graves intérêts qui vont se trouver alliés en sa personne: mais M. Louis Riel a assez fait pour son pays pour que ce dernier lui doivent de l'élire le jour où, il vient lui demander un mandat de député aux Chambres Législatives. Nous aurions voulu pour cette raison que l'élection de M. Riel eut été faite par acclamation; et nous est avis que le Procureur-Général, qui est censé représenter dans le Cabinet local la population dont M. Louis Riel est le chef naturel, eut pu, s'il l'eut voulu, trouvé facilement un autre comté, et éviter les complications et les divisions malheuseuses que son acte entrainera tout naturellement.

D'ailleurs, à quoi bon cette opposition pour M. Clarke lui-même puisque l'immense majorité du comté est pour M. Riel? N'est-ce pas une espèce de défi imprudent jeté à la population française; n'est ce pas heurter de front et sans espoir un sentiment qu'il a partagé lui-même et qui est celui de la presque totalité des métis français? La reconnaissance d'un peuple pour services rendus est chose trop belle et trop rare pour qu'il convienne de chercher à l'étouffer sous quelque prétexte que ce soit, et à ce point de vue l'acte de M. Clarke sera sévèrement jugé par l'histoire.

L'election de Selkirk.

Lundi soir, un certain nombre des électeurs du comté de Selkirk, se sont réunis au Fort Garry pour aviser au choix d'un candidat pour représenter ce comté aux Communes du Canada.

L'Honorable M. Sutherland, Sénateur, fut appelé au fauteuil, et l'Hon. M Thomas Howard, Trésorier Provincial, agit comme Secrétaire.

Le Président expliqua d'abord le but de la reunion; puis M. John Fraser prit la parole et dit que Donald A. Smith, Ecr., l'ex député, ayant représenté le comté avec habileté et d'une manière avantageuse pour ses constituents, il convenait de le prier de se porter de nouveau candidat pour le comté de Selkirk. Il proposa en même temps que M. Smith fut prié de se rendre à l'assemblée pour donner certaines explications sur sa conduite dans la Chambre les Communes relativement à la question des Terres.

Quelqu'un alla avertir M. Smith qui arriva à l'assemblée quelques minutes après Plusieurs questions lui furent proposées relativement à l'octroi des metis, aux droits des anciens colons, au privilège de commune et de couper le foin sur les deux milles au-bout des terres des colons.

M. Smith répondit à ces différentes questions. Il expliqua ce qu'il avait fait dans les deux dernières sessions pour avancer la solution de cette importante question des terres. Et ses explications furent agréées de tous.

Il parla de l'octroi de métis et dit qu'il ferait tous ses efforts pour en amener la distribution au plus tôt.

Quand au droit des anciens colons à un octroi de terre semblable à celui des natifs du pays, il dit qu'il avait le premier mis cette question devant le public il y a deux ans, et que, d'après les assurances qu'on lui avait donné à Ottawa sur ses représentations, il n'avait nul doute que ce droit serait accordé aussitôt après les élections.

Abordant la question du prévilège de commune et de couper le foin sur les deux milles en arrière des terres des colons actuels, il assura l'Assemblée qu'il considérait la chose comme un droit et qu'il ferait tout en son pouvoir pour que ce droit fut reconnu et accordé par le Gouvernement de la Puissance.

Après ces explications et déclarations, M. Smith annonça qu'il serait peut-être obligé de partir dans quelques jours, pour le Canada, dans des fins d'intérêt public. Il démontra l'importance d'avoir ici une banque, une compagnie d'assurance, et un chemin de fer qui relierait le centre de la Province avec la ligne de chemin de fer qui viendrait bientôt jusqu'à Pembina. Les différentes entreprises étaient déjà commencées et en voie de se réaliser; et l'Honorable candidat espérait pouvoir en avancer l'exécution en allant lui même, comme un des actionnaires, presser l'affaire auprès des autres principaux intéressés. Il a confiance que ses amis, en lui promettant leur support, ne négligeront rien pendant son absence pour assurer son élection.

Il pense être de retour ici avant l'époque des élections.

Des remerciements furent ensuite votés au président et au secrétaire; et l'assemblée se dispersa.

D'après les renseignements que nous avons, M. Smith est jusqu'aujourd'hui le seul candidat sur les rangs. Il n'y en a pas d'autres de connu et nous croyons qu'il serait à peu près inutile e'essayer de lui faire de l'opposition. Il parait qu'un certain parti de Winnipeg voudrait à tout prix lui faire de l'opposition.

On est en quête d'un candidat, mais il parait qu'on n'a pas encore trouvé ce terrible adversaire qui doit entreprendre la lutte contre M. Smith.

Un drole de Canard.

Le *Red River Star*, de Moorhead, fait une petite colère contre nous pour l'accueil que nous lui avons fait. Pourtant nous étions rempli de bienveillance à son égard. Nous avons dit qu'il paraissait depuis deux semaines, et c'est ce qui lui monte la bile. Il prétend que le mot "deux" veut dire "canard" (*duck*) et trouve que nous avons tort de lui donner des noms. Que notre confrère veuille bien tâcher de comprendre le français, avant de se montrer si susceptible pour les compliments qui lui seront faits dans cette langue. En vérité, sa boutade nous a beaucoup amusé.

La fete de L'assomption.

Dimanche dernier, la solennité de l'Assomption de la Ste. Vierge a été célébrée avec pompe à l'église Métropolitaine de St. Boniface. Sa Grandeur Mgr. Faraud officiait, assisté du Révérend Père Lavoie comme diacre, et de M. l'Abbé Perras comme sous diacre. Le Révérend Père Maisonneuve remplissait la fonction de diacre d'honneur.

A l'office de l'après-midi, Sa Grâce Monseigneur Taché a fait une instruction sur la fête du jour. Puis la statue de la Ste. Vierge a été portée processionnellement dans l'Eglise. Il devait y avoir procession en dehors, mais la chose n'a pu avoir lieu, à cause du mauvais temps. La fête s'est terminée par la bénédiction solennelle du Saint Sacrement.

In memoriam.

Deux monuments tumulaires ont été érigés la semaine dernière dans le cimetière de St. Boniface. L'un a été posé sur la tombe de feu George D'Eschambault, Ecr, er l'autre sur celle de feu John Rowan, Ecr. Ces deux défunts ont été bourgeois de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les deux monuments sont en grè, de couleur brune, hauts d'environ sept pieds. Ils consistent en un plateau supportant un piédestal avec côtes en marbre blanc sur un desquels se lit une inscription. Le tout est surmonté d'une croix, avec sculptures d'ornementation.

Ils ont été importé de Montréal, et sont arrivés par un des derniers bateaux.

Allocution Pontificale.

Le 19 juillet, le Saint-Père accompagné de LL. EE. les cardinaux Patrizi, Monaco et Barnabo et de Mgr. de Merode, ainsi que de divers autres prélats de sa cour, s'est rendu à midi dans la salle du Consistoire.

Il a reçu en audience le conseil de direction de la pieuse union de Sainte-Marie-Magdeleine, composée de quarante-trois dames distinguées et de quelques sœurs de la Miséricorde.

Mme Clelia Frattini, en l'absence de la princesse Rospigliosi, présidente, a donné lecture d'une Adresse à laquelle le Saint-Père, d'après le *Catholique*, a répondu en ces termes:

"Continuez cette œuvre pieuse, agréable au Seigneur. Jésus-Christ aussi s'occupait à convertir les femmes pécheresses, telle que la Madeleine et la Samaritaine du puits.

"Il est certain qu'au jour du jugement les mauvais catholiques qui méprisent la lumière de la foi seront jugés plus sévèrement que ceux qui vécurent dans Sodome et Gomorrhe. Ceci est une preuve que le vice de la malhonnêteté est plus susceptible de correction que celui de la perte de la foi.

"Tous vous êtes adonnées à un véritable apostolat; vous avez par là la consolation de voir tant de brebis égarées revenir dans le droit chemin en s'unissant par les liens de légitime mariage, et d'autres embrasser même la vie religieuse.

"Je comprends que quelques-unes d'elles, après avoir dit *mea culpa*, pourraient tomber de nouveau et suivre la voie du crime; cependant il faut toujours espérer dans leur conversion, parceque, au fur et à mesure que les années arriveront et que les passions diminueront, elles auront honte de leurs travers du temps passé.

"Puisse Dieu vous consoler et vous soutenir dans vos fatigues; qu'il vous accompagne avec sa sainte bénédiction durant tout le cours de votre vie.

"*Benedictio* etc."

NOUVELLES LOCALES.

—L'Hon. Juge en Chef loge à l'Hotel du Gouvernement à Fort Garry.

— Depuis quelque temps on remarque une grande quantité de petits crapauds.

— Le vapeur Selkirk est arrivé Samedi soir de Frog Point. Il avait peu de passagers et de fret.

— Le cable de la traverse de St. Boniface s'est brisé deux fois la semaine dernière. Il faisait un gros vent.

— Le pont de la Pointe Douglas construit sur des radeaux a coulé à fonds durant la même tempête.

— Les amateurs de la chasse commencent à s'y livrer avec succès. Les canards, les tourtes et autres gibiers abondent.

— On doit bientôt commencer à St. Boniface, la constuction de plusieurs résidences privées sur des lots concédés par Sa Grace Mgr l'Archevêque.

— Il est probable que le Gouvernement fédéral ne construira pas cet automne les édifices qui devraient servir pour les différents bureaux publics.

— La Compagnie de la Baie d'Hudson fait construire, sur la Rivière Assiniboine, à l'ouest de Fort Garry, plusieurs bâtisses destinées à êtres louées comme résidences privées.

—Il a été établi sept nouveaux moulins à Scier dans la Province depuis une année, dont les principaux sont ceux de M. McAuley à Winnipeg et de Louis Lemay, M.P.P., à St. Norbert.

— Les sauterelles nous ont quittés. On n'en voit presque plus. On dit qu'elles sont allées visiter d'autres parties de la Province. Nous souhaitons que leur progéniture ne soit pas plus dommageable.

— Nos officiers de douane à Pembina, se font la fantaisie de régler les affaires du bureau d'une manière un peu brusque. La difficulté aurait probablement été reglée si chacun d'eux n'avait compté sur la force de son *point*.

— Le sergent de police Powers, accusé d'avoir déchargé un revolver sur un sauvage, a comparu devant les magistrats de police la semaine dernière, et après enquête préléminaire, a été envoyé pour son procès à la Cour du Banc de la Reine

—Les jeunes anglais de Winnipeg ont formé des Clubs de *Cricket* et presque tous les samedis, après midi on joue des parties de cet intéressant jeu Le corps de musique militaire assiste à ces réjouissances publiques.

— Le Gouvernement Local est à faire préparer la salle de l'Assemblée Législative pour servir temporairement de bureau à Son Honneur le Juge-en-Chef Morris.

Le Protonotaire devra aussi avoir provisoirement son bureau dans la bâtisse parlementaire.

— Nous avons reçu une autre version de l'accident de Ste. Agathe, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro. D'après ce dernier rapport, il paraitrait que le coup de revolver qui a blessé Madame Ducharme est parti des mains de François Charette, et non de celles de Larence.

— L'étal de notre excellent boucher Canadien, M. Rocan, a beaucoup été achalandé depuis la semaine dernière. Le fait est que les viandes qu'on y débite sont d'une qualité supérieure. On a surtout remarqué une génisse de trois mois et demie d'une grosseur remarquable. C'est sans contredit la plus belle pièce qui ait été offerte sur notre marché. Nous sommes heureux d'apprendre que notre compatriote fait de bien belles affaires.

NOUVELLES CANADIENNES.

— L'Hon. M. Mitchell, Ministre de la Marine et des Pêcheries, a été élu à Northumberland, N.B.

— L'Honorable M. McDougall, défait à North Lanark, se présente, dit-on, a Oxford Sud.

— Le feu a détruit le dépôt du Grand-Tronc, la maison des émigrants et les pontons à Lévis.

— Des actes de violence regrettables ont eu lieu dans la cité de Québec lors des élections. Un jeune homme a été tué, et plusieurs ont reçu des blessures. Les partisans de M. Ross sont allés assaillir avec des pierres les bureaux du *Journal de Québec*, propriété de M. Cauchon.

— La lutte qui se fait dans Montréal Est semble promettre le même résultat. A une assemblée de Sir George E. Cartier, les partisans de son adversaire ont fait tout le tapage possible, et on a eu beaucoup de peine a éviter une bagarre.

— Mme. et Mlle. Archibald étaient à Montréal, samedi, 3 courant.

— On dit que 1100 émigrés français d'Alsace et de Loraine, se sont embarqué au Hâvre, sur un vapeur nolisé par M. Vannier, agent de la société forestière de France, et qu'ils sont attendus à Québec très prochainement. Ils doivent s'établir dans la Beauce ou dans la vallée de la Rivière Restigouche.

— Les cultivateurs au nord de Grenville voient en ce moment leurs champs d'avoine dévastés par une espèce de chenilles qui font de très-grands ravages. Des champs de grain de 20 âcres en superficie ont été complètement détruit dans l'espace de trois jours.

— Un meurtre a été commis dans les Township de Haldimand. Un jeune homme du nom de English passait dans le chemin public, lorsqu'il aperçut deux hommes assis sur une clôture. Il s'approcha d'eux et et comprit qu'ils parlaient d'une femme. Il saisit aussitôt un couteau et en frappa le nommé Ryan qui mourut quelques heures après. La police est à la poursuite de l'assassin.

— Nous apprenons avec infiniment de plaisir l'arrivée parmi nous de deux de nos compatriotes, MM. Prudent et Victor Beaudry, dont la carrière en Californie a été couronnée des plus beaux succès. M. Prudent Beaudry est propriétaire de vastes étendues de terrain dans la Basse Californie qui le font millionnaire; et M. Victor Beaudry exploite dans la Haute Californie une des plus riches mines d'argent de la contrée. Tous deux sont en parfaite santé, et se retirent chez leur frère, M. J. B. Beaudry. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.—*Minerve*

PETITES NOTES DE LA PRESSE.

—On se propose de fonder une académie de quarante aux Etats Unis à l'instar de l'Académie française.

—Dans le mois dernier 17,000 émigrants se sont embarqués à Liverpool pour l'Amérique.

—La plus grande des pyramydes d'Egypte couvre quatre âcres carrés et a 480 pieds de hauteur.

—Depuis six mois les Etats-Unis ont exporté pour $9,000,000 de saindoux.

—Un nombre considérable de Jésuites chassés d'Allemagne doivent émigrer aux Etats-Unis.

—Un nommé Hugh Ghisholm, de Toronto, passe pour l'homme le plus âgé de la Puissance. Il a 105 ans et jouit encore d'une bonne santé.

—Baltimore a été la première ville à se servir de gaz. Boston l'employa qu'en 1822, et New-York cinq ou six ans plus tard.

—La Corporation de Londres a fait frapper des medailles en mémoire de la guerison du Prince de Galles. Ces médailles seront distribuées aux différentes institutions du Royaume Uni et des Colonies.

—Le plus vieux navire de la marine marchande anglaise est un brick appartenant à des armateurs de South Shelds et s'appelant *Brotherly Love*. C'est, dit-on, le navire sur lequel le fameux capitaine James Cook fit son apprentissage. Le capitaine Cook fut admis en 1743 à bord de ce navire, de sorte que le vénérable brick est âgé aujourd'hui d'environ 125 ans.

MŒURS DU KANSAS.—On lit dans un journal du Kansas:

Promesse de mariage entre Miss Anna Gould et John Candal, City Marchall de Leavenworth.

A dater de ce jour jusqu'à celui où Miss Gould sera veuve, les jeunes gens sont priés de cesser de lui faire la cour.

POPLAR POINT, 5 Aout, 1872.

A l'Honorable John Norquay, Ministre des Travaux Publics.

MONSIEUR,—Nous, soussignés, électeurs de High Bluff et de Poplar Point, (Comté de Marquette) ayant confiance en vous, d'après votre conduite dans notre Parlement Local, et vous considerant comme la seule personne convenable et qualifiée pour représenter le Comte de Marquette dans le Parlement de la Puissance, nous vous sollicitons de vous laisser porter candidat pour l'élection prochaine, et nous nous engageons à vous supporter de notre vote et de notre influence.

A Spence	Archibald Spence
Joseph Halcrow	David Spence
Joseph Pocha	James Sutherland
Archibald Campbell	Thomas Sutherland
John Smith	Nicholas Bird
Andrew Tate	Henry Taylor
James Inkster	George Taylor
James Knight	Henry Brown
James Forbister	William Sharpe
James Taylor	Thomas Sinclair
James Tate	Duncan McPhill
James Cook	Herbert Taylor
James McNab	Alex Taylor
James Wishart	David Taylor, jr
John Norquay, jr	James Taylor, sen
George Pocha	Maurice J G Lowman
Henry Pocha	John Taite
George Inkster	George Setter
Dan Hyde	John Foulds
Benjamin Bruce	William Sanderson
David Taylor, sen	John Kirness
Joseph Adams	John McNab
Thomas McNab	Henry Bird
John McNab, sen	Philip Flowrie
Geo Wilds	Francis Logan
Joseph Welsh	Charles McNab
James Brown	Gilbert Poitier
John Garton	James Slater
Charles Pocha	Jeremiah Cook
Wm Inkster	John Sanderson
Peter Taylor	Joseph Pocha, sen
Robert Adams	Thomas Pocha
George Brown	Henry House
William Pocha	Angus Smith
John Bias	John Setter
Jackson Smith	John Pocha
George Adams	James Adams
John Inkster	Robert Inkster
Robert Cook	

Et cinquante ou soixante non présents.

6 AOUT, 1872.

MESSIEURS,—Je suis heureux de l'honneur que vous me faites par la requisition que vous venez de me présenter, me demandant de me porter candidat pour le Comte de Marquette. J'ai en vous la même confiance que vous placez en moi, et je vous rencontrerai prochainement dans vos paroisses respectives pour vous expliquer la politique que j'ai l'intention de suivre dans le cas où je serais élu comme membre.

Je demeure, votre, etc.,

JOHN NORQUAY.

AVIS.

Il y aura MARDI prochain, 27 courant, à St. Boniface, un examen des Instituteurs et Institutrices non encore diplomés, pour constater le degré de capacite de chacun et donner des diplômes en conséquence. L'examen sera tenu au Collège, et commencera à ONZE heures avant-midi.

Par ordre,

JOSEPH DUBUC,
Surintendant des Ecoles Catholiques.

ON DEMANDE

Un INSTITUTEUR qualifié, pour l'école de St. Charles. S'adresser à

JOSEPH DUBUC,
Surintendant des Ecoles Catholiques

Succession de feu L. G. Dauteuil.

Les créanciers de la succession de feu Louis G. Dauteuil en son vivant, Ecuier, Arpenteur, de la ville de Winnipeg, Province de Manitoba, Canada, sont par le present requis de produire au soussigné leurs reclamations contre la dite succession.

Le present est sans préjudice aux héritiers de leur droits de benefice d'inventaire.

H. ST. LOUIS,
Avocat et Notaire.

Winnipeg, 14 Août, 1872.

AUX ÉCOLES.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du *Métis* les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,
PAPIER,
POUDRE A ENCRE,
ARDOISES,
CAHIERS,
PLUMES,
CRAYONS,
CRAIE,
&c., &c.

PRIX MODERES.

Winnipeg, 7 Aout, 1872.

A LOUER.

Une MAISON de 30 pieds sur 25, sur le cote ouest de la Rivière Rouge, à un mille et quart au sud de la rivière Assiniboine. Conditions faciles. S'adresser à ce bureau.

J. H. ASHDOWN,

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. DIRD.

A en mains toutes sortes de POÊLES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualite et des plus durables.

FOURNAISES,

HUILE DE CHARBON,

QUINCAILLERIE,

FERBLANTERIE, &c., &c., &c.

Qu'il vendra au plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

DOCTEUR TURVER,

Membre du Collège des Médecins et Chirurgiens d'Ontario.

BUREAU: A LA PHARMACIE APPELEE *BRICK DRUG STORE*, WINNIPEG.

Visites à la campagne faites promptement.

Winnipeg, 8 Juillet, 1872. 1a

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES D'ACTION de cette Corporation seront ouverts aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Quebec, le et apres le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent, avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

Directeurs Provisoires.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
SIR ALEXANDER T. GALT, K.C.M.G., Montreal.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigne.

J. J. HARGRAVE,
Secretaire *pro. tem.*

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

CAROSSERIE DE WINNIPEG

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

PROCLAMATION.

PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

(Signé,)

ADAMS G. ARCHIBALD.

A tous ceux que les présentes concerneut,

SALUT.

ATTENDU que par un Acte de la Législature de la Province de Manitoba, passé dans la 35e année de Notre Règne et intitulé, "Un Acte pour amender un Acte pour établir une Cour Suprême dans la Province de Manitoba," il est ordonne par la 5e section du dit Acte, que, aussitôt que cet Acte aura ete mis en force du moment qu'un Juge-en Chef, ou un ou plusieurs Juges Puisnes au ront été nommés en vertu de cet Acte, un Terme de la Cour du Banc de la Reine sera tenu, et avis public en sera donné par Proclamation sous le seing et sceau du Lieutenant Gouverneur, fixant le temps et le lieu pour tenir tel terme.

Et attendu que Notre Gouverneur-Général de Notre Puissance du Canada, a, en vertu de dispositions du dit Acte, recemment nommé un Juge-en Chef de la Cour du Banc de la Reine pour la Province de Manitoba, en conséquence de quoi et en conformite des dispositions de la dite clause précitée, un Terme de la Cour du Banc de la Reine se tiendra.

Et attendu que notre dit Lieutenant-Gouverneur de notre dite Province de Manitoba, a, en vertu des dispositions de la dite section, ordonné que le Premier Terme de la dite Cour, devra se tenir en la Station de Police à Winnipeg, Mardi, le 8eme jour d'Octobre prochain, devant s'ouvrir à 11 heures de l'avant-midi du même jour, et continuer le temps prescrit par la Loi à ce sujet:

Maintenant, nous proclamons par les présentes et faisons savoir, par cette Proclamation, la nôtre, sous le seing et sceau de notre dit Lieutenant Gouverneur, que nous avons fixé le temps et le lieu pour tenir la dite Cour; du contenu des présentes nos loyaux sujets de la Province de Manitoba, et tous autres qu'il appartiendra sont requis de prendre connaissance et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Manitoba. Témoin notre fidèle et bienaimé l'Honorable ADAMS GEO. ARCHIBALD, Lieutenant-Gouverneur de notre Province de Manitoba, membre de notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, ce cinquième jour d'Août, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et douze, de notre règne, la trente sixième.

Par Ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

j.n.o.

AVIS.

Est par le présent donné que la loi imposant une taxe sur les chiens dans la Province de Manitoba, 34 Vict., cap. 21, sera mise en force au premier de Septembre prochain.

(Les journaux de la Province sont prié de reproduire jusqu'à la date.)

Par Ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,
ARTICLES DE GOUT,
CHAUSSURES,
EPICERIES,
FERRONNERIES,
VINS ET LIQUEURS.

1er Aout, 1872. 1a

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE près du Block McDermot, WINNIPEG, voisin de l'imprimerie du *Métis*, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

ARPENTAGE DES TERRES DE

MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpentages, on pourra faire antérieurement un arrangement spécial avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages.

Avril 10, 1872. j-n-o

Arpentage des Terres

DANS

MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux arpenteurs pourront s'adresser au soussigne.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-c

LIGNE DE TRANSPORT

KITTSON

DE LA RIVIÈRE ROUGE.

Vapeurs pour transport de fret et de passagers

"L'INTERNATIONAL,"

LE "SELKIRK,"

LE "DAKOTAH."

Les vapeurs ci-dessus feront des voyages réguliers entre Moorehead et le Fort Garry durant la saison actuelle de navigation en rapport avec les Chemins de fer NORTHERN PACIFIC et ST. PAUL ET PACIFIC, et la Cie. des Diligences de Minnesota.

Les voyageurs s'épargneront de l'inquiétude et des frais en achetant des Billets de Parcours complet aux principaux bureaux de billets de chemin de fer du Canada et des Etats-Unis.

Demander des billets par bateaux et chemin de fer de St. Paul ou Duluth.

Cette ligne tranportera le fret uniquement aux conditions suivantes, savoir:

CONDITIONS ET REGLES GENERALES.

1o Cette ligne ne transportera pas de billets de banque, de documents précieux, d'espèces, de bijouterie, montres, tableaux, soiries ni dentelles, ni n'en sera responsable si les dites marchandises sont empaquetées et expédiées comme effets personnels ou sous tout autre nom.

2. Les voitures légères, d'été ou d'hiver, montres de marchandises, machines, poêles, fontes de toute espèce, marbres, miroirs, vitres de plus de 12 x 18, acides, liqueurs et liquides de toute espèce, confitures, &c., &c., mis en pots de verres ou de terre, meubles de ménage, coffres-forts et tout colis d'un poids insolite, ne sera transporté *qu'au risque du propriétaire* pour dommages ou bris durant le transport, et à moins de convention contraire le chargement ou dechargement de tel colis sera sujet à des frais supplémentaires.

3. Cette ligne ne sera pas responsable des dommages causes aux marchandises quand ils auraient pu être évités, par un emballage suffisant, ou ne seront pas le fait de la négligence des employés de la ligne.

4. Tous les colis doivent porter lisiblement le nom du consignataire et la destination; l'adresse à la craie ou sur cartes de papier ne suffit pas.

5. Le fret sera délivré aux entrepôts publics au lieu de la destination, et telle livraison sera la même, en autant que cette ligne est concernée, que si elle était faite aux consignataires, et complètera le contrat de la ligne.

6. Cette ligne n'entreprendra pas de livrer les effets à temps pour aucun marché particulier, ni ne sera responsable d'aucun délai ou dommage arrivé à des marchandises périssables, par la chaleur ou le froid, ou pour perte par coulage ou bris, ni pour aucune perte causée par le delai ou l'arrêt, de quelque façon que ce soit, mais expediera tel fret avec la diligence et la depeche raisonnables.

7. Cette ligne ne sera pas resposables des dommages arrivés à aucun colis dont le volume exigera qu'il soit transporte à decouvert, ou pour dommagès arrivés à des animaux vivants, pendant le transit; et si le propriétaire ou l'agent n'est pas present pour signer une exemption (stock release), tel fret sera transporte *seulement aux risques du propriétaire*, soit pour la vie ou la perte dès membres de tels animaux.

8. Cette ligne ne sera responsable en aucune manière de l'exactitude des frais accumules (back charges) avances de bonne foi par les autres compagnies de fret, et ne sera pas liee par des contrats fait par les agents de telles autres compagnies, soit par le tarif ou les conditions de transport autres que celles de ce tarif. Les agents de cette ligne prèteront toujours leur concours aux expediteurs dans le remboursement de reclamations de surcharges ou pertes arrivées sur les lignes en correspondance.

9. Toute reclamation pour dommages ou surcharge arrivée sur les bateaux de cette ligne devra être faite dix jours après la livraison des marchandises, et envoyée avec la lettre de Connaissement et la note des frais au Bureau, à St. Paul, pour y être réglée.

10. Dans les cas de perte ou dommages pour lesquels cette ligne est resposable, le chiffre de telle perte ou de tels dommages sera compte d'après le coût original des dites marchandises à l'epoque et au lieu d'expédition, et le fret au lieu de destination ou de livraison.

11. Cette ligne ne sera pas responsable de la condition ou du contenu des colis reçus en *mauvais ordre, non étanche* ou *impropre au transport*, et se réserve le droit, si c'est necessaire, de tonneler ou rembalier tel fret aux frais du consignataire.

12. Cette ligne ne sera pas responsable du coulage des aile, bière, vins ou liqueurs en fut ou en bouteilles, spiritueux, huiles, drogues, peintures et vernis, ou de tout dommage caché sur des colis reçus et livrés en *bon ordre apparent*.

13. Tous les articles très volumineux ou difficiles à remuer tels que chaudières, engins, machines de toute espèce, voitures, sleighs, instruments agricoles, etc. seront expédiés comme le croira la ligne, et porteront un tarif supplémentaire suivant la nature du fret.

14. Mobilier refusé à moins d'exempter la ligne de toute responsabilité.

15. Les arbres, arbusseaux, fruits verts ou tout autre article périssable devront être invariablement payés d'avance, ou du moins l'expéditeur devra en garantir le fret et les frais accumulés.

16. Toute expédition de fret se compte à partir de 100 lbs.

17. Tous, les contrats sont faits sujets à une hausse de tarif si la chose devient necessaire par suite des eaux basses.

18. Cette ligne ne recevra aucun fret pour transport sur ses bateaux à moins qu'il ne soi inseré dans toutes les lettres de connoissement (*Bill of lading*) une clause déclarant que les bateaux auront le privilège de decharger, remorquer et rembarquer; dans le cas où ils ne pourraient compléter leur voyages au port indiqué en marge par suite des eaux basses ou obstacles à la navigation, le contrat sera complet par la livraison du fret mentionné à la lettre de connaissement, à un entrepôt public au lieu le plus près possible. Les marchandises seront mises à couvert aux risques et frais du propriétaire, et le fret devra être paye au lieu de la livraison.

19. Les factures de marchandises américaines à destination de Manitoba doivent être adressées en double au Bureau Général à St. Paul, le jour de l'expédition; autrement, les marchandises seront sujettes à des retards à la Douane à Pembina.

20. On devra envoyer au bureau général à St. Paul, le jour de l'expédition, un reçu en double du chemin de fer donnant la description, le numéro et le poids de chaque colis expédié.

21. Toute lettre au sujet du fret et des passages doit être adressée au Bureau General, à St. Paul.

22. Cette ligne se réserve le droit de changer ce tarif à son gré.

23. Les frais de douane pour certificats et jaugeage seront perçus du consignataire lors de la livraison des colis.

24. Marquez et consignez: "Care Kittson's Line, Moorehead."

25. *Il est compris que les expéditeurs ou propriétaires de marchandises transportées acceptent expressement toutes les stipulations et conditions de ce tarif et y consentent.*

Cette Ligne est organisée en vertu des Reglements du Trésor des Etats-Unis pour le transport du fret "en Entrepôt."

Pour plus amples renseignements s'adresser à

N. W. KITTSON, Gerant Général,
sur la Levée, St. Paul, Minn.

Winnipeg 28 Mai, 1872.—4f.

AUX

CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

aa

W. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg 23 Juin 1871.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires

St. Boniface, 11 Mars 1872.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetees dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boites à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Médecines brevetées,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant Thé, Sucre, Café, Epices, Fruits Conservés, Salades, Harengs de mer, Morue, Homards Conservés, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

OUVRAGES DE FORGE

DE

PREMIÈRE QUALITÉ ET A MEILLEUR MARCHÉ.

Le soussigné remercie la population de Winnipeg et des environs pour le patronage libéral qu'il en a obtenu, et prend la liberte de l'informer qu'il a

TRANSPORTE SA BOUTIQUE

vis-à-vis le Magasin de farine et d'aliments de MM. Chisholm et Bubar, où il est prêt à remplir avec soin et promptitude tous les ordres qu'on lui confiera.

Tous ouvrages faits à ordre.

Soin particulier donné au ferrage des chevaux.

M. DAVIS.

26 Décembre 1871. 1a

Lots Reserves.

TERRES DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON,

FORT GARRY.

Les plans de la propriété de la Compagnie de la Baie d'Hudson autour de Fort Garry connue comme "TERRES RESERVEES" pourront être examinés et les lots seront offerts en vente au public, au commencement de Juin.

DONALD A. SMITH,
Commissaire en Chef,
Cie. de la B. d'H.

GRAINES FRAICHES

POUR

JARDINS,

A VENDRE CHEZ

W. G. FONSECA,

j-n-o. Pointe Douglas

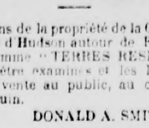

BUREAU DES TERRES

DU

CANADA.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-n-o.

MEDECIN VÉTÉRINAIRE

ET

MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il debite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considerable.

R. A. DAVIS,
Propriétaire,

23 Juin, 1871.—1-a.

Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettées envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. j-n-o.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet 1871. jno.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathedrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les éspèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amelioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetees, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ½, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5,00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

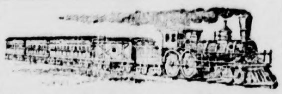

Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Detroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du Metis, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriéte, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront egalement leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inferieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Terres de la Puissance

DANS

MANITOBA.

Les Terres boisées etant réservées par le Gouvernement dans l'interêt general des Colons,—il est defendu à toutes personnes d'y couper du bois. Tous ceux qui enfreindront ce reglement seront traites suivant la loi.

Bureau des Terres de la Puissance,

G. McMICKEN,

Winnipeg, 8 Déc. 1871. A. T. P.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la premiere porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutees promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

PRIX DE PASSAGE

Pour traverser la Riviere-Rouge ou la riviere Assiniboine.

B C S.

Piétons	1 sous.
Cavalier, un cheval ou un bœuf	6 "
Charrette à deux roues	8 "
Voiture legère à un cheval	12 "
" double à deux chevaux	18 "
(Chevaux extra chargés.)	
Moutons ou cochons	1 "

(Les prix de passage ci-dessus devront être payes avant de faire la traverse).

Prix pour traverser les deux Rivières :

Cavalier, un cheval ou un bœuf	10 Sous.
Charrette à deux roues	12 "
Voiture légère à un cheval	18 "
" double à deux chevaux	24 "
Piétons	1 "

Les prix plus haut devront être payés avant de traverser la première traverse, alors qu'un billet sera donne pour traverser l'autre.

Le public pourra traverser en tout temps depuis 5 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir aux prix ci-dessus. En dehors de ces heures le prix sera doublé excepté pour les pietons qui devront payer 10 sous, soit sur l'une ou sur l'autre des deux rivières, payable toujours avant de traverser.

Les pietons allant à l'Eglise pour l'office les Dimanche et les jours de Fêtes d'Obligation, auront le droit de passer gratuitement depuis la dernière cloche de la Cathedrale de St. Boniface, jusqu'à une demie heure après, et depuis la fin de l'office jusqu'à une demie heures après. Depuis un quart d'heure avant la dernière cloche des Vêpres, jusqu'à un quart d'heure après, et depuis la fin des Vêpres jusqu'à une demie heure après.

(Signé),
JOHN NORQUAY,
M. T. P.

Winnipeg, Mai, 1872.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus enumeres sont invitees à visiter la librairie catholique du Metis, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderes.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, à l'etage superieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'etablissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871